clc96000406
(cont.)

X Collection

INDEX

Page:__________

Barcode Number	Box Number	Total of Volumes	Call Number
LIBRARY OF CONGRESS 0 020 534 569 3	65A	39	D525-D530
LIBRARY OF CONGRESS 0 020 534 570 A	65B	11	D530-D625
LIBRARY OF CONGRESS 0 020 534 571 1	66A	44	D531 no 1-44
LIBRARY OF CONGRESS 0 020 534 572 3	66B	29	D531 no. 45-73
LIBRARY OF CONGRESS 0 020 534 573 5	67A	135	D531 no. 1-135
LIBRARY OF CONGRESS 0 020 534 574 7	67B	37	D531-D541
LIBRARY OF CONGRESS 0 020 534 575 9	67C	31	D541-D546
LIBRARY OF CONGRESS 0 020 534 576 0	67D	17	D546-D548

X Collection

INDEX

Page:__________

Barcode Number	Box Number	Total of Volumes	Call Number
LIBRARY OF CONGRESS 0 020 534 577 2	68	21	D550 - D569.A2
LIBRARY OF CONGRESS 0 020 534 578 4	69	24	D570 A1 - D570.9
LIBRARY OF CONGRESS 0 020 534 579 6	70	33	D580 - D645
LIBRARY OF CONGRESS 0 020 534 580 2	71A	48	D646.Z85 no. 1-48
LIBRARY OF CONGRESS 0 020 534 581 4	71B	17	D646.Z85 no. 49-65

Die Bestie im Weltkriege

Verbrechen an deutschen Volksgenossen
Herausgegeben von zwei Kriegsbeschädigten

Heft 2:

Die Engländer und das Völkerrecht!





Gersbach und Sohn Verlag, Berlin W 35, Flottwellstraße 3

Preis 10 Pfg.

Flugschriften des Bundes „Neues Vaterland“ #205

Nr. 6

England und der Krieg

von Lujo Brentano

1915

Verlag „Neues Vaterland“, Berlin W. 50 (E. Jannasch)

Los von England

Ein Weck- und Mahnruf

von

DR. FRIEDRICH GROSSE

und

DR. PIUS RENN

10c

Verlag von EMIL RUNKEL

344-348 W. 38. St., New York, N. Y.

Nachbestellungen werden unter bekannten Bedingungen sofort erledigt

Association d'AIDE AUX VEUVES DE MILITAIRES de la Grande Guerre

(Armées de Terre et de Mer)

7, rue Vézelay - PARIS

M

La Grande Famille militaire française *si héroïque dans l'action, si spontanée dans le dévouement, s'émeut, à juste titre, de la situation de tant de veuves de militaires des armées de terre et de mer qui, après avoir sacrifié à la Patrie ce qu'elles avaient de plus cher, se trouvent maintenant aux prises avec toutes les difficultés de l'existence.*

L'Etat, il est vrai, accorde à chacune d'elles une allocation annuelle; mais ce qu'il peut donner n'est souvent pas en rapport avec les exigences de la vie. Surtout l'Etat ne peut venir en aide que pour diminuer les difficultés matérielles de l'existence; il n'est pas en mesure d'apporter un concours moral à la femme qui a perdu son conseiller et son guide; il n'est pas qualifié pour donner les directions nécessaires, soit en ce qui la concerne elle-même, quand elle cherche du travail ou quand elle a à défendre l'administration de son petit pécule, soit en ce qui concerne l'éducation de ses enfants.

*L'Association d'***Aide aux Veuves de Militaires,** *née d'une immense douleur et d'un grand désir de solidarité, voudrait aller vers ces nobles éprouvées, soulager leurs souffrances et donner au mot* « camaraderie militaire » *son sens le plus fraternel et le plus profond.*

Cette association, élargissant l'idée de la mutualité, a pour objet de venir en aide, sans distinction, aux Veuves de militaires des Armées de terre et de mer *(active, réserve et territoriale) morts au champ d'honneur pendant la durée de la grande guerre, ou décédés à la suite de maladies contractées dans le service.*

La Société se propose: **1° de donner tous conseils utiles en matière administrative ou judiciaire ; 2° de rechercher des emplois ou situations; 3° d'allouer des secours pécuniaires.**

Sa tâche on le sait, sera malheureusement immense. Le nombre des soldats de tous grades tués à l'ennemi ou morts des suites de leurs blessures est considérable. Il s'accroîtra encore jusqu'à la victoire finale.

Supplément à l'Illustration n° 3827 du 22 juillet.

ASSOCIATION NATIONALE D'EXPANSION ÉCONOMIQUE

INDUSTRIE - COMMERCE - AGRICULTURE

8, Place de la Bourse, 8 — PARIS

APPEL

Notre Programme

La guerre qui, depuis vingt-deux mois, ravage l'Europe et menace le reste du monde a donné un caractère d'urgence extrême à la nécessité, déjà manifeste en temps de paix, de rénover notre organisation économique.

C'est à ce besoin qu'ont voulu répondre les promoteurs de l'**Association nationale d'Expansion économique** récemment créée sous le patronage des Chambres de Commerce de France et avec le concours des grands Groupements de l'Industrie, du Commerce et de l'Agriculture. Son programme est défini de la façon la plus claire à l'article 2 des statuts :

« L'Association a pour objet d'étudier et de mettre en « œuvre tout ce qui peut contribuer à l'expansion écono- « mique de la France sur les marchés du monde.

« Elle participe au développement de leur organisation « industrielle, commerciale et agricole en vue d'atteindre « ce résultat.

« Elle s'attache à attirer l'attention des Pouvoirs publics « et des consommateurs sur l'intérêt national qu'il y a à « donner la préférence aux produits français ou, à leur « défaut, aux produits des nations avec lesquelles la « France entretient des relations amicales. »

Nos moyens d'action

L'article 3 résume l'exposé des moyens d'action qui seront employés.

« L'Association nationale est un organe d'enquête et « d'action qui groupe, sans qu'il soit porté atteinte à leur « autonomie, les Associations et les personnes appartenant « au commerce, à l'industrie ou à l'agriculture, ou s'y « intéressant en vue d'unir leurs efforts et de coordonner « leurs travaux.

« Elle assure l'action commune dans le sens de l'intérêt « national.

« Elle provoque ou seconde la constitution de nouvelles « industries en France et l'ouverture de nouveaux débou- « chés extérieur.

« Elle appuie de son autorité les commerçants français « à l'étranger. »

Comme on le voit, c'est le plus vaste et magnifique programme qui se puisse concevoir.

Le futur régime économique

Forte de toutes les sympathies agissantes sur lesquelles elles sent qu'elle peut s'appuyer, l'**Association nationale** n'a même pas attendu d'être complètement organisée pour se mettre au travail. Elle a tout de suite abordé la partie la plus urgente de sa tâche, qui était l'étude de ce que doit être le régime économique qu'institueront le futur traité de paix et les conventions annexes ou complémentaires.

Elle a donc ouvert une *grande enquête sur la concurrence que l'Allemagne faisait à nos produits* tant sur le marché français que sur les marchés extérieurs. Dès que les résultats en seront connus, on aura une base solide pour concerter avec les alliés les décisions destinées à réaliser entre eux, sur le terrain économique, l'entente consacrée sur le terrain politique et militaire par l'accord signé à Londres, et à régler leur situation vis-à-vis des neutres.

En même temps qu'elle essaye de préparer ainsi le lendemain de la paix, l'Association nationale s'applique à mettre également les exportateurs français en position de ne pas souffrir des initiatives ennemies pendant la *période intermédiaire qui suivra les hostilités.* On sait que l'Allemagne prépare pour ce moment la reprise de son activité industrielle et qu'elle a constitué à cet effet des stocks de matières premières dans les pays neutres. Nous ne devons pas être moins prévoyants et il importe de préciser le plus tôt possible la ligne de conduite que nous avons à adopter.

Parallèlement à ces deux enquêtes, l'Association nationale a commencé et continuera à mettre à son ordre du jour toutes les questions dont la solution doit influencer le développement de notre production industrielle ou agricole et de nos relations commerciales avec l'étranger : *recrutement de la main-d'œuvre; importation de matières premières; resserrement des relations d'affaires entre la Métropole et les Colonies; organisation d'une publicité collective et individuelle à l'étranger; ententes avec les Alliés* pour la défense commune contre la concurrence ennemie sur les marchés intérieurs et extérieurs, etc., etc.

L'Union fait la force

Quelle que doive être la durée de la lutte armée, il n'est point trop tôt pour prévoir la paix. Déjà nos ennemis, les neutres et nos alliés s'efforcent de s'assurer sur les marchés futurs la place la plus large. Il est indispensable que nous nous mettions en mesure de nous y présenter en même temps qu'eux et avec

ASSOCIATION NATIONALE
D'EXPANSION ÉCONOMIQUE
(INDUSTRIE — COMMERCE
AGRICULTURE)

8, place de la Bourse.

Paris, le 15 février 1916.

APPEL

La guerre qui, depuis dix-huit mois, ravage l'Europe et menace le reste du monde a donné un caractère d'urgence extrême à la nécessité, déjà manifeste en temps de paix, de rénover notre organisation économique.

C'est à ce besoin qu'ont voulu répondre les promoteurs de l'**Association nationale d'Expansion économique** récemment créée sous le patronage des Chambres de Commerce de France et avec le concours des grands Groupements de l'Industrie, du Commerce et de l'Agriculture. Son programme est défini de la façon la plus claire à l'article 2 de ses statuts :

« L'Association a pour objet d'étudier et de mettre en œuvre « tout ce qui peut contribuer à l'expansion économique de la France « sur les marchés du monde.

« Elle participe au développement de notre organisation indus- « trielle, commerciale et agricole en vue d'atteindre ce résultat.

« Elle s'attache à attirer l'attention des Pouvoirs publics et des « consommateurs sur l'intérêt national qu'il y a à donner la préfé- « rence aux produits français ou, à leur défaut, aux produits des « nations avec lesquelles la France entretient des relations ami- « cales. »

L'article 3 résume l'exposé des moyens d'action qui seront employés :

« L'Association nationale est un organe d'enquête et d'action qui « groupe, sans qu'il soit porté atteinte à leur autonomie, les Asso- « ciations et les personnes appartenant au commerce, à l'industrie

X-D548
#210

EW YORK HERALD

European Edition

SUNDAY, MARCH 24, 1918

ATEST AMERICAN NEWS

ARIS BOMBARDED

Supplément au numéro des *Annales politiques et littéraires*
du dimanche 28 novembre 1915.

CRÉDIT MOBILIER FRANÇAIS

Société anonyme au capital de 80.000.000 de francs

SIÈGE SOCIAL : 30 ET 32, RUE TAITBOUT, PARIS



L'Emprunt National

L'EMPRUNT NATIONAL est ouvert.

Tous les Français doivent y souscrire, les uns en y consacrant leurs modestes économies, les autres en y employant leurs capitaux, gros ou moyens, tous avec le même élan, avec la même foi.

On trouvera les conditions de l'Emprunt ci-contre.

C'est du 5 o/o mis en souscription au prix de **88 francs** par 5 francs de rente.

Le placement est donc de **5,68 0/0.**

Les nouvelles Rentes sont émises jouissance du 15 Novembre 1915 et les Coupons seront payables les 16 Février, 16 Mai, 16 Août et 16 Novembre de chaque année.

ELLES SONT EXEMPTES D'IMPOTS.

Elles ne pourront être remboursées avant le 1er Janvier 1931.

Le prix d'émission, de 88 francs, est payable :

10 francs en souscrivant;
26 — lors de la délivrance des certificats provisoires à partir du 15 Janvier 1916;
26 — le 15 Février 1916;
26 — le 15 Mars 1916.

Les porteurs d'**OBLIGATIONS** et les porteurs de **BONS de la DÉFENSE NATIONALE,** ainsi que les porteurs de **Rentes 3 1/2 0/0 Amortissables** libérées avant le 31 Janvier 1915, peuvent remettre leurs titres en paiement de leurs souscriptions.

Les porteurs de **Rente Française 3 0/0** sont également admis à libérer leurs souscriptions, mais seulement jusqu'à concurrence du tiers de leur montant, au moyen de cette rente décomptée au prix de 66 francs pour 3 francs de rente, jouissance du 1er Janvier 1916.

Répondons tous à l'appel de l'État.

La France a besoin de capitaux, elle demande à chacun de nous de contribuer, en lui en apportant, au succès de nos armes, et comment nous le demande-t-elle ? En nous offrant le placement le meilleur et le plus avantageux que nous puissions faire.

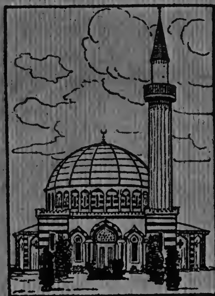
Il faut que notre réponse soit la plus haute et la plus fière affirmation de la puissance financière de notre pays.

Le CRÉDIT MOBILIER FRANÇAIS, en adressant cette circulaire à ses Clients et aux Abonnés des « Annales », se met à la disposition de tous ceux qui voudront bien lui envoyer leurs souscriptions pour les recevoir SANS FRAIS NI COMMISSIONS.

Les demandes doivent être accompagnées du montant du premier versement ou des titres, Bons ou Obligations de la Défense Nationale, à donner en paiement.

Lieutenant El Hadj Abdallah

L'ISLAM
dans l'armée française
(Guerre de 1914–1915)



CONSTANTINOPLE 1915

Prix 1 Fr.

Toute la France debout, pour la Victoire du Droit



Strasbourg dans la nuit du 24 août 1870

POURQUOI l'Alsace-Lorraine doit redevenir Française

PAR

Georges Hoog

Secrétaire permanent du Comité catholique de Pr. Fr.

« Vous êtes Français pour toujours. La France apporte, avec les libertés qu'elle a toujours représentées, le respect de vos libertés à vous, des libertés alsaciennes, de vos traditions, de vos convictions, de vos mœurs. Vous êtes l'Alsace, je suis la France. Je vous apporte le baiser de la France. »

LE GÉNÉRAL JOFFRE
aux Alsaciens, en Novembre 1914

NI LA FRANCE, NI L'ALSACE N'ONT VOULU LA GUERRE

DEMANDE. — *Quel est le but de guerre de la France en ce qui concerne l'Alsace-Lorraine ?*

RÉPONSE. — La réintégration de l'Alsace-Lorraine dans la patrie française.

Tract du Comité catholique de Propagande française, n° 11

MOKRANI BOUMEZRAQ EL-OUENNOUGHI
KATRANDJI ABDERRAHMANE

L'ISLAM
DANS L'ARMÉE FRANÇAISE

RÉPLIQUE À DES MENSONGES

TRADUCTION

Supplément au numéro des *Annales politiques et littéraires* du Dimanche 1er Octobre 1916.

CRÉDIT MOBILIER FRANÇAIS

Société anonyme au capital de 80.000.000 de francs

SIÈGE SOCIAL : 30 ET 32, RUE TAITBOUT, PARIS



DEUXIÈME

Emprunt National

Nous voici à la veille de l'ouverture de la souscription au deuxième **EMPRUNT NATIONAL.**

M. le Ministre des Finances, en présentant à la Chambre le projet de loi concernant l'émission de cet Emprunt, a pu rappeler que le précédent **n'est descendu à aucun moment au-dessous du prix auquel il avait été émis; qu'il a, au contraire, gagné chaque jour un peu de hausse à la Bourse sans aucune intervention, et QUE CEUX QUI ONT SOUSCRIT PEUVENT SE DIRE A CETTE HEURE QU'ILS ONT ACCOMPLI NON SEULEMENT UN ACTE DE PATRIOTISME, MAIS EN MÊME TEMPS UN ACTE DE BONNE ADMINISTRATION DE LEUR PATRIMOINE.**

Acte de patriotisme et de bonne administration, ces deux termes définissent et résument toute la question, et cet acte-là tous les Français vont le renouveler.

L'argent ne manque pas en France, en effet, et la confiance y est unanime.

Aussi, M. le Ministre des Finances a-t-il pu ajouter, en toute sécurité, que le pays entier, sans distinction de classes sociales ni de fortunes, allait répondre à l'appel de l'État.

Son espoir ne risque pas d'être déçu.

L'épargne nationale se prépare à donner une nouvelle preuve, non moins éclatante que la première fois, de l'étendue de sa puissance.

Chacun voudra prendre part au succès dont le nouvel Emprunt est assuré.

La souscription sera ouverte à dater du **5 Octobre** et close par Décret à une date qui ne pourra dépasser le **29 Octobre.**

On trouvera ci-contre les conditions de l'Emprunt.

C'est du 5 o/o, mis en souscription au prix de **88 fr. 75** par 5 francs de rente.

Le placement est donc de **5,63 0/0.**

Les nouvelles Rentes sont émises jouissance du 16 Août 1916 et les Coupons seront payables les 16 Novembre, 16 Février, 16 Mai et 16 Août de chaque année.

ELLES SONT EXEMPTES D'IMPOT.

Elles ne pourront être remboursées avant le 1er Janvier 1931.

Le *prix d'émission* de **88 fr. 75** est payable :

15 francs en souscrivant ;
23 fr. 75 le 16 Décembre 1916 ;
25 francs le 16 Février 1917 ;
25 — le 16 Avril 1917.

Les souscripteurs qui se libéreront immédiatement toucheront, par anticipation, le coupon du 16 Novembre. La somme à verser sera donc, en ce cas, ramenée à **87 fr. 50** net pour 5 francs de rente.

Les **OBLIGATIONS** et les **BONS** de la **DÉFENSE NATIONALE** souscrits

AVIS AUX ABONNÉS DE " L'ILLUSTRATION "

AUX LIBRAIRES ET AUX ACHETEURS

Après avoir prévenu, dans le numéro du 9 décembre, nos abonnés et nos acheteurs que le Numéro de Noël de 1916, *portant la date du 16 décembre, ne pourrait pas leur parvenir, avec ses suppléments, dans les délais habituels, et que le brochage, l'enchemisage, l'expédition et la distribution demanderaient dix ou douze jours, nous ajoutions :*

« Pour éviter toute confusion résultant des retards que nous sommes obligés de prévoir, nous avons dû prendre dès maintenant la décision de ne faire paraître le numéro suivant, portant la date du 23 décembre, que le mardi 26, lendemain de Noël. »

Un nouvel examen nous a montré que la répercussion des retards serait plus prolongée encore, et que les premiers numéros de janvier eux-mêmes s'en ressentiraient si nous ne trouvions pas un moyen plus radical d'y obvier.

Le jour de Noël de 1916 tombant un lundi, le lundi suivant est naturellement le 1er janvier 1917, autre jour férié. Ainsi deux semaines consécutives ne comprendront que cinq jours ouvrables.

Or si, en cinq jours, il est possible de composer et, avec le travail de nuit, d'imprimer les pages d'un numéro ordinaire de L'Illustration, *il n'est pas possible d'en achever le brochage et l'expédition. Chaque semaine, le jeudi matin, le numéro est composé, l'impression des dernières feuilles commence et, le samedi matin, les 60.000 premiers exemplaires sont prêts à être distribués. Mais nos ateliers, donnant leur plein rendement, n'ont pas trop des lundi, mardi, mercredi et jeudi suivants pour brocher et expédier tout le tirage.*

Le Numéro de Noël *occasionne un travail plus compliqué et exigera un laps de temps double (en faisant exécuter au dehors une partie du brochage). Les derniers exemplaires, par suite du chômage de Noël, ne seront prêts que le 27 décembre. On voit donc quel trouble ce numéro exceptionnel, offert à nos abonnés, ne peut manquer d'apporter dans la marche de nos services. Pour éviter qu'après le numéro du 23 décembre, celui du 30, puis ceux du 6 et même du 13 janvier 1917 soient retardés, il nous a paru indispensable d'adopter une solution qui, la part faite au retard initial, rétablira dès la fin de l'année le cours normal de la publication de nos numéros.*

LE NUMÉRO UNIQUE DES 23-30 DÉCEMBRE

Cette solution nous est d'ailleurs fournie par une particularité de l'année 1916, qui est bissextile et qui compte 53 samedis au lieu de 52. Ainsi, en faisant paraître un seul numéro, aussi copieux que possible, entre Noël et le Jour de l'An, nous n'en aurons pas moins publié en 1916 nos 52 numéros annuels.

Ce numéro, qui portera la date des 23-30 décembre 1916, sera en distribution à partir du 28. Le départ en sera donc assez avancé pour que le chômage du Jour de l'An ne se fasse plus sentir.

Nos abonnés perdront le numéro supplémentaire dont, en d'autres circonstances, le 53e samedi de 1916 les aurait fait bénéficier. Mais ils n'ignorent pas quels sacrifices nous imposent l'augmentation du prix des papiers, ainsi que les difficultés et les charges nouvelles de leur transport des lieux de fabrication jusqu'à notre imprimerie, — sacrifices bien supérieurs à la légère et récente majoration du prix de l'abonnement annuel. Ils savent que L'Illustration, *depuis la guerre comme avant la guerre, leur donne en qualité et en quantité de gravures et de texte tout ce qu'elle peut, dans toute la mesure où elle le peut. Ils sont assurés par conséquent que la suppression du 53e numéro de cette année n'aura pas pour résultat une économie réalisée à leur détriment : ce ne sera pour nous qu'une dépense additionnelle différée, qui se répartira entre le numéro unique des 23-30 décembre et les numéros suivants.*

Supplément à L'Illustration, n° 3850 du 16 décembre 1916.

Appel pressant des Mères et des Femmes Françaises
Au Parlement et au Gouvernement Français

D'un cœur ferme, malgré les angoisses et les plus durs sacrifices, nous attendons avec certitude **LA VICTOIRE.**

Grâce à nos époux, à nos fils, à nos frères, la France sera délivrée du barbare envahisseur,

Grâce à vous, elle peut être délivrée du fléau intérieur : **L'ALCOOL.**

Assez de demi-mesures, assez de compromis, l'Alcoolisme continue ses ravages, Vous devez en délivrer la **PATRIE.**

NOUS ATTENDONS DE VOUS LE GESTE LIBÉRATEUR :

L'Abolition du privilège des bouilleurs de cru,
La suppression de l'alcool de consommation,
Le développement de l'emploi de l'alcool industriel.

Les intérêts privés doivent céder devant l'intérêt du Pays.

DES MILLIONS D'EXISTENCES SONT EN JEU

La France a droit à la force physique et morale de tous ses enfants.

VOUS ÊTES RESPONSABLES DE SON AVENIR,

L'HEURE EST UNIQUE.

DEMAIN, nos armées reviendront glorieuses.

DEMAIN, la famille sera reconstituée, nous donnerons des enfants à la France si cruellement éprouvée; qu'ils ne soient pas les victimes de l'alcool!

PROTÉGEZ-LES !

SAUVEZ LA RACE FRANÇAISE !

DÉLIVREZ LA FRANCE DE L'ALCOOL !

Union des Françaises contre l'Alcool,
28, Rue des Saints-Pères (Ecole Nationale des Ponts-et-Chaussées). — PARIS.

Monsieur le

J'ai l'honneur de vous adresser cet appel en vous priant instamment d'y adhérer et de nous accorder votre appui pour réaliser le but patriotique que nous poursuivons.

Signature :

Adresse :

Ont adhéré à cet appel :

Mme Avril de Ste-Croix, Présidente de l'Œuvre Libératrice.
Mme Alphen Salvador, Présidente de l'Association pour le Développement de l'Assistance aux Malades.
Mme Emile Boutroux.
Mlle Chaptal.
Mme H.-M. Fay, de la Société antialcoolique la Croix Blanche.
Mlle Gourlet, Secrétaire du Syndicat des Sténo-Dactylographes (Bourse du Travail).
Mme Jusselin, Conseiller Prud'homme du Département de la Seine.
Mme Kergomard, Inspectrice Générale au Ministère de l'Instruction Publique.
Mme la Générale Lavisse, de la Ligue Française.
Mme la Générale Malleterre.
Mme E. Matter, pour les Sociétés Françaises de Tempérance, la Croix Bleue, le Ruban Blanc, l'Espoir.
Mme Mirman, de la Société, " Pour nos Sœurs " Association de Bienfaisance à Nancy.
Mme Mauger, Secrétaire de la Fédération des Amicales d'Institutrices.
Mme Pérouse, Présidente de l'Union des Femmes de France (*Croix-Rouge Française*).
Mme Rollet de l'Association Protectrice de l'Enfance, la Tutélaire.
Mme Jules Siegfried, Présidente du Conseil National des Femmes Françaises.
Mme de Witt-Schlumberger, Présidente de l'Union Française pour le Suffrage des Femmes, etc. etc. . . . .

PARIS. — Imp. GAMBART et Cie.

X-D548

#218

ORGANISATION CENTRALE POUR UNE PAIX DURABLE.

Le Soussigné:

NOM: ....

ADRESSE: ....

1) donne son adhésion en principe au Programme-Minimum de l'Organisation Centrale pour une Paix Durable, ainsi qu'à son Commentaire;

2) déclare contribuer .... frs. pour subvenir aux dépenses de cette publication.

3) désire recevoir gratuitement .... exemplaires pour les distribuer;

4) prie de faire adresser directement avec sa recommandation cette brochure aux adresses ci-dessous:

SIGNATURE: ....

DATE: ....

X- D548
#219



LE " SIMPLICISSIMUS ". — Ce dessin de Gulbransson, qui a beaucoup de v
côte à côte sur le même perchoir, l'aigle allemand et le coq gaulois que l'Anglais

PLANCHE 322.

" (

La Guerre par l'image X-D548
#220

„CROISSANT" — Ch. Fontane, Editeur — Paris